



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de novembre 2022

Dans sa séance du 7 novembre 2022, la Municipalité

A décidé de soutenir financièrement les manifestations de fin d'année d'Aigle-Cité

A pris acte de la nouvelle convention pour 2023 avec le Centre OSP-Est, office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle centralisé à Vevey pour la région de l'Est vaudois

Dans sa séance du 14 novembre 2022, la Municipalité

A adjugé à un bureau d'ingénierie civile la suite des travaux et études pour la mise à l'enquête de 6 arrêts aux normes selon la LHand sur le réseau de MobiChablais

A validé le dossier de prolongation de 3 ans de la zone réservée « En Martinet » et l'a soumis pour examen préalable au Canton

A décidé de la fermeture des bureaux communaux comme suit : du vendredi 23 décembre 12h00 au mardi 3 janvier 07h00

A décidé d'activer la couverture de déficit pour l'édition 2022 du festival Aigl'In Music et de verser une avance sur la prochaine édition de 2023

A décidé de renouveler son soutien financier à la Lanterne Magique pour la saison 2023

A décidé d'acquérir 3 abonnements généraux « Commune » auprès des CFF. Ainsi, 3 cartes journalières CFF au prix de 40 CHF seront disponibles pour les habitants d'Aigle et d'Yvorne

A approuvé la convention relative au développement d'un réseau de chauffage à distance à Aigle avec Satom SA et valide la procédure pour le déploiement du thermoréseau sur le territoire aiglon

A décidé d'acquérir deux génératrices ainsi qu'un groupe électrogène pour la STEP afin de palier les éventuelles conséquences de coupures de courant dues au délestage

Dans sa séance du 21 novembre 2022, la Municipalité

A pris acte des décisions prises lors de la séance du 17 novembre 2022 du Conseil communal, à savoir :

- Adoption du préavis N° 2022-11 relatif à la réponse à la motion transformée en postulat de M. Bernard Borel au nom du groupe Alternatives-les Verts « Pour une transition à la culture sans agrochimique sur les parcelles viticoles et agricoles communales »
- Adoption du préavis N° 2022-12 relatif au plan directeur de l'éclairage public
- Adoption du préavis N° 2022-16, à caractère d'urgence, relatif à la vente de la parcelle no 1145 en zone industrielle pour l'implantation d'un centre d'entretien des trains régionaux CFF
- Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat M. Marco Allenbach & consorts intitulé « pour une aide individuelle au logement à Aigle »

A validé le processus relatif à l'enquête de satisfaction 2023 qui sera adressée à tous les collaborateurs

A décidé d'adapter le processus de traitement des dossiers de demandes de naturalisation pour la législature 2021-2026 à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son ordonnance d'application

A validé l'offre pour la pose d'un compteur vélo permanent, dans le cadre de l'étude de la mobilité aiglonne

A accepté le principe d'un sondage de la mobilité auprès des employés communaux

A décidé, après avoir signé le contrat pour la mise à disposition d'une voiture SMART 4 places par l'ORIF, de mettre le véhicule à disposition pour un usage privé selon des tarifs définis. La gestion est déléguée à l'ORIF

A attribué le mandat d'accompagnement pour l'élaboration du Plan climat communal à une entreprise qui œuvre déjà auprès de la Commune dans le cadre du label Cité de l'énergie. Un autre mandat lui est également attribué en vue de mettre sur pied une démarche participative dans le cadre du Plan climat

A attribué un mandat pour l'élaboration d'un plan directeur nature et biodiversité à une entreprise ayant déjà procédé avec succès à l'analyse de l'arborisation de la Commune

A décidé d'acquérir une huile du peintre Frédéric Rouge représentant la Cime de l'Est et les Dents-du-Midi

A validé la convention réglant les relations entre CITAV et ALPES vaudoises société coopérative

A pris connaissance des statistiques VELOSPOT 2021-2022 et des mesures d'amélioration proposées par le prestataire

A validé l'inscription au dépôt d'intention à la candidature du label « Ville à vélo » du Tour de France

A validé la charte informatique qui devra être signée par l'ensemble des collaborateurs faisant usage du matériel informatique et par tous les membres de la Municipalité

A pris note de la participation financière finale de la ville d'Aigle au projet de l'Année du vélo 2022, en collaboration avec la ville de Lausanne et le Canton

Dans sa séance du 28 novembre 2022, la Municipalité

A validé les articles proposés par le Service Patrimoine bâti et environnement urbain en vue d'élaborer un règlement permettant de répondre aux engagements pris par la Municipalité dans le cadre du label Cité de l'énergie, Ville verte et de son plan énergie et climat communal

A pris acte des variantes retenues pour la création d'un passage sous-voie sous le pont du Châtelard, en lien avec les aménagements d'accès au futur gymnase cantonal et retenu la méthodologie des travaux

A décidé que le syndic Grégory Devaud siégerait comme membre du conseil d'administration des TPC en remplacement de Mme Maude Allora, municipale, qui elle siégera au comité de MobiChablais

A décidé de commander des brassards réfléchissant à distribuer, pour donner suite aux mesures d'économie d'énergie et à la réduction des heures d'éclairage public

A accepté d'accorder un soutien financier à l'édition 2023 de la triennale Bex & Arts

A accepté de verser une contribution de CHF 3.- par habitant pour l'exercice 2022 de Radio Chablais

A décidé de conserver la conversion des jetons de présence des conseillers communaux en bouteilles de vin de la Commune. La vente de vin communal aura lieu le 17 décembre

A décidé de récompenser les vigneron·ne·s tâcheron·ne·s de la commune d'Aigle en leur versant le même montant que celui de la prime qui leur est attribuée par la Confrérie des vigneron·ne·s de Vevey pour les années 2019-2022